
COMPTE-RENDU

Séance du Conseil Municipal du 31 mars 2022 à 20 heures 30

Date de convocation : 16 mars 2022
Date d'affichage : 16 mars 2022
Lieu : salle du conseil Mairie

Présents : Mesdames Nadège CÉRÈZE, Véronique VERLEY, Messieurs Victor CAMPOS, Gérald DEROUET, Jean-Louis FARIA, Vincent GAY, Daniel GUILLEMAIN, Roger HÉNEAULT, Etienne POLET.

Pouvoirs : Madame Véronique MALLAT donne pouvoir à Monsieur Roger HÉNEAULT ;

Madame Jeanne GARNIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis FARIA.

Président de séance : Monsieur Vincent GAY.

Le quorum étant atteint, Monsieur Vincent GAY, Maire, déclare la séance ouverte à 20 heures 30.

I - Désignation du secrétaire de séance : Madame Véronique VERLEY se propose d'être secrétaire de séance et est désignée à l'unanimité.

II - Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 14 décembre 2022 le procès-verbal est adopté à l'unanimité, sans observations.

III - Rajout d'une délibération N° 07-2022 sur le vote du FPIC.

N°01-2022 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – ANNÉE 2021

Comme la comptabilité communale suppose l'intervention de deux instances, le maire et le trésorier, comptable de la commune, il y a deux types de comptes : d'une part, le compte administratif de la commune et, d'autre part, le compte de gestion du comptable du Trésor Public. Le compte de gestion est élaboré par le comptable qui est chargé en cours d'année d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire.

Le compte de gestion doit parfaitement concorder avec le compte administratif. Cette concordance se vérifie notamment par comparaison du total des mandats de dépenses et du total des titres de recettes figurant respectivement dans le compte administratif et dans le compte de gestion.

Lors de la séance du conseil municipal où est examiné le compte administratif, le compte de gestion du comptable de la commune est également soumis aux élus, (selon l'article L 2121-31 du CGCT).

Le compte de gestion de l'exercice 2021 fait apparaître les résultats suivants :

- Résultat d'investissement : + 32 420,58 €
- Résultat de fonctionnement : + 339 907,04 €
-

soit un résultat global de fin d'exercice : + 372 327,62 €

Considérant que ce résultat est identique au résultat du compte administratif de l'exercice 2021,

- **Le conseil municipal, à l'unanimité (11 votants : POUR) prend acte du compte de gestion de la perception pour l'exercice 2021.**

N°02/2022 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – ANNÉE 2021

Le conseil municipal examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses :	- 452 619,35€
Recettes :	+ 408 099,46€
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 :	- 44 519,89€ *
Report exercice 2020	+ 384 426,03€
Résultat global de l'exercice 2021	+ 339 907,04 €

***(léger déficit absorbé dû à des imprévus remise à niveau du matériel/charges de formation/réfection d'un mur d'un bien communal)**

Investissement :

Dépenses :	- 732 853,72€
Recettes :	+ 779 329,75€
Résultat d'investissement de l'exercice 2021 :	+ 46 476,03€
Report exercice 2020	- 14 055,45€
Résultat global de l'exercice 2021	+ 32 420,58 €

Soit un résultat global de clôture de l'exercice 2021 de **+ 372 327,62€**

Hors de la présence de Monsieur Vincent GAY, Maire, la doyenne de l'assemblée met au vote le compte administratif 2021,

- **Le conseil municipal, à l'unanimité (10 votants : POUR) approuve le compte administratif de la commune pour l'année 2021.**

N°03/2022 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2022

Le compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats sont conformes au compte de gestion se présente comme suit :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement 2020 : + 95 761,55€
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement 2020 : + 384 426,93€

Soldes d'exécution – année 2021 :

Un solde d'exécution de la section d'investissement de : + 46 476,03 €
Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de : - 44 519,89 €

Restes à réaliser N-1 (année 2021) en section d'investissement :

En dépenses : 25 000€

En recettes : 178 681€

Le résultat de l'exercice 2021 incluant reports N-1 (année 2021) :

En section de fonctionnement : + 339 907,04€

En section d'investissement : + 32 420,58€

- **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (11 votants : POUR) décide de reprendre les résultats sur le budget primitif 2022 comme suit :**

Investissement Recettes :

Article 001 – Résultat d'investissement reporté - excédent **32 420,58 €**

Fonctionnement Recettes :

Article 002 – Résultat de fonctionnement reporté - excédent **339 907,04 €**

N°04-2022 - VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES - ANNÉE 2022

Arrivée de Madame Véronique MALLAT qui prend part au vote

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2022. Dans la conjoncture actuelle – inflation – pouvoir d'achat en baisse, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (11 votants : POUR) décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 et donc de les porter à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 25,04 % (*) dont taux départemental 2021.
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 76,16 %.

N°05-2022 - VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNÉE 2022

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, (11 votants : POUR)

DECIDE d'attribuer aux associations les sommes suivantes :

- Association des Parents d'élèves pour les écoliers d'Herbeville 500€
- La Petite Biblio 200€
- L'Atelier (subvention exceptionnelle) 500€
- Restaurants du Cœur 100€
- La Croix Rouge 100€
- Association Territoires Partagés Gally-Mauldre 100€

DIT que ces subventions sont inscrites au budget primitif 2022.

N°06-2022 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF – ANNEE 2022

Considérant le budget primitif 2022,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (11 votants : POUR)

- **ADOpte** par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, le budget primitif de l'exercice 2022 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section de Fonctionnement :

Dépenses	660 877,07€
Recettes	660 877,07€

En section d'Investissement :

Dépenses	1 023 228,58€
Recettes	1 023 228,58€

- **AUTORISE** le Maire à procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

N° 7-2022 – DÉLIBÉRATION D'INTENTION DU FONDS NATIONAL DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) au titre de 2022.

Mis en place en 2012, le FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) consiste à prélever, par l'Etat, une partie des ressources de certaines communes ou intercommunalités, pour les reverser à des communes ou intercommunalités moins favorisées.

Pour notre Commune, le prélèvement s'élevait, en 2014, à 8 726€.

Depuis 2015, le transfert de cette compétence a été attribué à la Communauté de Communes Gally-Mauldre.

Cette décision doit être reconduite tous les ans.

- **Le conseil municipal** donne son accord pour la reconduction de cette prise en charge par la Communauté de Communes Gally-Mauldre.

QUESTIONS DIVERSES

- La fin des travaux du plan triennal est prévue pour fin juin. Reste à finaliser l'hydro curage des fossés et l'éclairage public.
 - Grâce au carnet d'entretien réalisé par l'agence IngénieurY et à l'analyse d'un architecte des bâtiments de France, les travaux de l'église s'avèrent moins coûteux que prévu. Ceux-ci devraient débiter dans le semestre à venir. Les travaux seront subventionnés à hauteur de 80% maximum.
 - Le projet éducatif « Potager Pédagogique » conduit par La directrice de l'école, 3 conseillers municipaux et 1 bénévole du village a démarré ce printemps. La commune souhaite l'étoffer en participant au « Budget Participatif Ecologique et Solidaire » de la Région Ile-de-France. Si les dossiers sont acceptés, ils pourraient donner droit à l'attribution de subventions, qui permettraient l'installation de deux récupérateurs d'eau, d'un abri de jardin, d'un bassin, d'un poulailler et d'un hôtel à insectes. C'est l'APEH qui porte le projet.
Toujours dans le cadre du « Budget Participatif Ecologique et Solidaire », l'association Comité des Fêtes d'Herbeville déposera, elle aussi, deux dossiers (amélioration de la végétalisation du terrain communal et restauration de la haie bordant le chemin des Vignes).
- Monsieur le Maire remercie chaleureusement les Présidentes de l'APEH et du Comité des Fêtes d'Herbeville et les bénévoles pour leurs implications dans ces projets.

CIVISME

Vitesse dans le village : nous vous rappelons que la vitesse est limitée à 30 km/h. La conduite de certains automobilistes est intolérable, (le non-respect du code de la route). Merci de prendre conscience que nous sommes dans un village.

Le bruit : les travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, bétonnières, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches de 10h à 12h

Les poubelles : Les poubelles ne doivent pas rester sur la voie publique en dehors des jours de collecte (sortie la veille soir au plus tôt, rentrée le lendemain matin au plus tard). Si vous ne pouvez pas vous conformer à cette mesure (vacances ou résidents secondaires) il est demandé que des solutions de voisinage soient trouvées afin que cette mesure soit respectée.

INFORMATIONS

- i) **Les permanences de Monsieur le Maire** sont assurées le deuxième samedi du mois en mairie, de 9h à 11h 30 sur rendez-vous (à fixer auprès du secrétariat du Maire).
- ii) **Accueil du public** : La Mairie est ouverte au public le jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h30, ainsi que le premier et troisième samedi du mois de 9h à 12h.
- iii) **Obtention badge accès à la déchetterie d'Épône** : demande à faire sur l'adresse mail : dechetteries@gpseo.fr . Joindre un justificatif de domicile de moins de 3 mois et une copie de pièce d'identité (recto/verso).
- iv) Le conteneur à verres, est situé à côté du local technique.
 - . Ordures ménagères (bac vert) : ramassage le vendredi.
 - . Emballages (bac jaune) : ramassage le mercredi.
 - . Déchets verts (bac marron) : ramassage le mardi.

DATES A RETENIR

- **Collecte des encombrants 2022** : depuis 1^{er} janvier 2022, la collecte des encombrants se fera uniquement sur rendez-vous :
téléphoner 01.34.86.65.49 ou www.sieed.fr espace particuliers
Chaque foyer bénéficiera de deux collectes par an.
- **Fête de l'école** : vendredi 24 juin à 18h45.
- **Fête du village** : samedi 25 juin à partir de 21h (apéritif-retraite aux flambeaux- Feux de la Saint-Jean)
- **Élections Présidentielles** : les dimanches 10 et 24 avril 2022
- **Élections Législatives** : les dimanches 12 et 19 juin 2022

La séance est levée à 22 heures 40.

Le Maire,
Vincent GAY.

